

# Le GPMM poursuit la mise en œuvre de la réforme portuaire

Lors de la séance du 27 novembre 2009, le Conseil de Surveillance a été informé des premiers avis rendus par la Commission nationale d'évaluation sur les 4 dossiers dont elle a été saisie au mois de juin pour le transfert aux opérateurs privés de l'activité des terminaux conteneurs de Mourepiane (Marseille) et de Graveleau (Fos) ainsi que des terminaux minéralier et céréalier (Fos).

Suite à l'avis favorable exprimé par la Commission pour le transfert d'activité des terminaux minéralier et céréalier, le GPMM et les entreprises de manutention -Carfos pour le terminal céréalier, Carfos et sa filiale Stockfos pour le minéralier- disposent désormais de 6 mois pour finaliser les futures conventions d'exploitation.

Concernant le terminal à conteneurs de Mourepiane(Marseille), la Commission, qui a souhaité pouvoir disposer d'informations complémentaires, devrait rendre un avis mi-décembre 2009.

Pour le terminal à conteneurs de Graveleau (Fos), la Commission a constaté que la cession de gré à gré des outillages aux deux opérateurs présentés était impossible puisque Eurofos et Seayard n'ont pu parvenir à un accord pour la création d'une société commune.

Le GPMM est donc conduit à emprunter, comme le prévoit la loi du 4 juillet 2008, la voie de l'appel à candidatures pour choisir le futur opérateur. Cet appel à candidatures sera lancé prochainement.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance a pris acte de l'objectif du Directoire du GPMM de constituer la filiale Vrac liquides courant 2010, filiale dont la création a été autorisée par les pouvoirs publics et qui doit associer le GPMM à d'autres partenaires.

Enfin, il a constaté que de nombreuses réunions de négociations se déroulaient entre la direction du port et les partenaires sociaux pour décliner localement les dispositions de l'accord cadre national du 30 octobre 2008.